



Reconnaissance et vie correct

Par **fatie**, le **04/05/2009** à **11:48**

Bonjour,rnrnrnD'origine Mauritanienne de nationalité française,je viens viensvers vous car j'ai eu un enfant née le 10 decembre 2008 d'un père mauritanien qui vit la bas je rn souhaiterais qu'il puisse la reconnaître, et enfin que je puisse le faire venir afin que nous puissions vivre comme une vrai famille.rnaider moi quels sont les demarche a suivre.

Par **anais16**, le **06/05/2009** à **21:07**

Bonsoir,rnrnplusieurs démarches sont à entreprendre dans votre cas:rnrn1° le père de votre enfant doit s'adresser à l'ambassade de France à l'île maurice afin de reconnaître votre enfantrn2° Demander un certificat de nationalité française pour votre enfant au greffe du tribunal d'instance de votre lieu de domicile (enfant né en France dont la mère est française)rn3° Demander un visa "parent étranger d'enfant français mineur" pour le père de votre enfantrnCes démarches peuvent être plus ou moins longues selon les administrations.